

Conditions Générales de Vente AEM

Date de révision : 3 mai 2021

1. Présentation

AEM est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 39 allée Toulouse Lautrec 95370 Montigny les Cormeilles (France). AEM développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning, ou sous forme de classes virtuelles ou classes à distance ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning. L'ensemble des prestations AEM étant ci-après dénommée « l'Offre de services AEM » ou « l'Offre de services ».

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'AEM, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'AEM ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site www.aem-conseil.org à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part AEM, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Commande

Toute commande suppose que le client accepte le programme présent sur le site www.aem-conseil.org à la date de sa commande. Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature de la convention de formation ou du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par AEM à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

4. Pré-requis

AEM spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client qu'il satisfait bien les prérequis spécifiés sur le programme de formation correspondant. AEM ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et son niveau initial.

5. Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis en euros Toutes Taxes Comprises, AEM n'étant pas assujetti à la TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Opérateur de compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

6. Convention de formation

Une convention de formation spécifique et adaptée au client est systématiquement transmise à toutes les parties avant le début de la formation. Elle est signée par l'ensemble des parties et doit parvenir à AEM au plus tard la veille du début de la formation.

7. Convocations

AEM ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient les motifs par le client.

8. Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation, absence ou demande de report d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier ou email.

En cas de dédit par le client, non consécutif à un cas de force majeure, AEM se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la prestation à titre d'indemnité forfaitaire. Il est à noter que cette somme n'est pas imputable sur la contribution légale au titre de la formation continue.

Toute prestation commencée est due en entier sauf cas de force majeure. Le coût des heures de formation non suivies par le bénéficiaire de la prestation n'est pas imputable sur la contribution légale au titre de la formation continue.

AEM se réserve le droit, à titre exceptionnel, de reporter une action de formation. Aucune indemnité ne sera, alors, due par AEM.

9. Réclamations et médiation

Le cas échéant, le client peut présenter toute réclamation en contactant AEM au moyen des coordonnées suivantes : ducgaelle@aem-conseil.org

AEM s'engage à apporter une réponse dans les 7 jours ouvrés suivant la prise de contact

10. Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire.

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

AEM se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

11. Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des documents.

12. Force majeure

AEM ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AEM, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des

autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AEM.

13. Règlement Général sur la Protection des Données

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Aussi AEM a désigné un Délégué à la Protection des données : madame Gaëlle DUC.

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client par AEM. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. Ces données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

AEM s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour l'objectif décrit ci-dessus,
- Traiter les données conformément aux instructions du Délégué à la Protection des données,
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées,
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données soient soumises à une obligation de confidentialité et formées pour ce faire,
- Détruire toutes les données au terme de leur traitement.

Les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel sont informées de leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation du traitement et portabilité des données) par une information sur le site www.aem-conseil.org et sur chaque formulaire par une mention spécifique.

Toute demande d'exercice d'un des droits visés ci-dessus doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante : AEM 39 allée Toulouse Lautrec 95370 Montigny les Cormeilles ou par voie électronique à <https://www.aem-conseil.org/contact/>

14. Droit applicable — Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et AEM à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce territorialement compétent.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.